

JANVIER – JUIN 2017

RÉPONSES DU CANDIDAT FRANCOIS FILLON, PARTI « LES RÉPUBLICAINS »

Question n° 1 *Porter une politique culturelle ambitieuse en faveur du livre et de la lecture*

Si vous êtes élu en 2017, quelles actions concrètes comptez-vous entreprendre pour maintenir la diversité de la création littéraire et de sa diffusion, conserver et valoriser le patrimoine écrit et promouvoir le livre et la lecture, notamment auprès de la jeunesse ?

Nous avons la chance d'avoir en France une chaîne du livre complète, avec un chiffre d'affaires important qui en fait la première des industries culturelles, une très grande diversité d'éditeurs couvrant tous les secteurs, un réseau de librairies indépendantes de qualité irriguant le territoire, un réseau de bibliothèques de lecture publique très dense. Et les relais de croissance existent : le numérique progresse fortement mais reste encore en deçà des 10 % du chiffre d'affaires des éditeurs : les perspectives de croissance sont fortes dans ce domaine, comme dans celui du livre audio, par exemple.

Néanmoins, cet équilibre est fragile. Il repose sur des piliers que sont le prix unique du livre, imprimé et numérique, la défense de la diversité culturelle, de la langue française, du droit et de la rémunération des auteurs, du taux de TVA réduit.

La première de mes actions sera de veiller à ce que cet équilibre ne soit pas rompu. Il faut être vigilant car les menaces sont là. Il s'agit du tout gratuit numérique parfois érigé en idéal, des GAFAN à visée monopolistique, ou de la fragilisation du réseau des librairies indépendantes, qui sont les poumons culturels des centres villes ou des quartiers.

Le deuxième axe qui est la clé de voûte de mon programme, c'est l'éducation, et tout particulièrement l'éducation à la culture dès le plus jeune âge. Je propose un développement des pratiques culturelles à l'école, par exemple par la musique, mais aussi pourquoi pas par des ateliers d'écriture, ou de lecture adaptés aux très jeunes.

Question n° 2 Conforter la place du livre dans la diplomatie culturelle française à l'étranger et notamment dans l'espace francophone



Si vous êtes élu en 2017, quelles mesures concrètes envisagez-vous de mettre en œuvre pour renforcer la promotion du livre français et de la pensée française dans l'espace francophone et dans le monde ? (maintien et développement des dispositifs d'aide à la traduction ? maintien des chargés du livre dans les ambassades... ?)

Le prestige et le rayonnement de la culture française à l'étranger restent très forts. Mais, aujourd'hui, nous sommes de plus en plus concurrencés dans ce domaine comme dans tous les autres.

Je propose de faire de l'audiovisuel extérieur une entité au service de l'influence de la France dans le monde et de la francophonie, partie intégrante de notre diplomatie culturelle.

Dans ce même esprit, le livre doit tenir toute sa place dans cette démarche de renforcement de notre présence culturelle dans le monde.

Les aides à la traduction portées par le CNL et l'Institut français (bourses, accueil de traducteurs, formation, aides à l'achat de droits) seront maintenues car elles favorisent le rayonnement de la langue française et des œuvres, mais aussi des idées.

Les chargés du livre en poste dans les Instituts français à l'étranger sont des relais précieux. Il s'agit de personnels expatriés ou de personnels locaux très qualifiés qui constituent un réseau indispensable. Leur nombre est en baisse et plusieurs renouvellements sont menacés. Il faut remédier à cette situation et conforter ce réseau, tout en développant son articulation avec le Service du livre et de la lecture du ministère de la Culture, co-tutelle de l'Institut français.

L'Etat continuera d'aider le Bureau international de l'édition française (BIEF) pour promouvoir la production éditoriale française à l'étranger à travers une présence dans les salons, une activité d'étude, de prospection des marchés et de formation des professionnels étrangers. Le prochain grand rendez-vous est l'édition 2017 de la grande Foire de Francfort où la France est invitée d'honneur. C'est une vitrine à laquelle nous serons attentifs.

La francophonie, enfin, est notre bien commun. Il faut la défendre et aussi la repenser pour dépasser la simple approche culturelle et éducative et l'orienter également sur les questions de l'entrepreneuriat, de l'emploi, de la croissance, du secteur privé.

Question n° 3 [Garantir le prix unique du livre](#)



Si vous êtes élu en 2017, vous engagez-vous à garantir le maintien en France de la loi sur le prix unique du livre, papier et numérique, et promouvoir ses principes aux niveaux européen et international ?

Personne ne conteste que les lois relatives au prix unique du livre du 10 août 1981 (livre imprimé) et du 26 mai 2011 (livre numérique) sont les fondements de la politique publique en faveur du livre. Elles confient à l'éditeur le soin de fixer le prix de vente final d'un livre qu'il publie et qui s'impose à tous les détaillants. C'est un exemple au niveau mondial. Ainsi, la Belgique est en passe de mettre en place un prix unique du livre.

Bien entendu, le dispositif sera maintenu, ainsi que le Médiateur du livre, institué en 2014 pour renforcer la vigilance et le respect de ces lois.

Le prix unique a permis de conserver un large réseau de librairies (plus de 3 500 en activité). Mais il faut rester attentif aux nouveaux modes de vente de livres et adapter la législation si besoin, par exemple en ce qui concerne la vente à distance, ou la vente en ligne. Une réflexion sera menée sur les tarifs postaux afin de revenir à un tarif plus avantageux des envois de livres, aujourd'hui assimilés à de simples colis.

Question n° 4 [Préserver le droit d'auteur](#)



Si vous êtes élu en 2017,

- vous engagez-vous à préserver le Droit d'auteur ? Si oui, de quelles manières ? Quelles seront notamment vos propositions pour maintenir un cadre juridique équilibré, limiter les exceptions, et lutter contre les fraudes et le piratage ?**
- le droit d'auteur et avec lui la rémunération de la création et la diversité éditoriale, seront-ils des thèmes que vous porterez également à l'international ?**

Le soutien à la création française est au cœur de mon projet pour la culture.

La France occupe une position très forte dans le secteur de la création artistique, qui est un secteur d'avenir, avec des entreprises qui sont parmi les leaders mondiaux, notamment dans l'édition. Ces industries ont été les premières à faire leur révolution numérique et concentrent encore l'essentiel de la « consommation numérique ». Mais elles doivent aujourd'hui faire face aux énormes enjeux du piratage et de la concurrence internationale. L'Etat doit les accompagner dans cette lutte en engageant des actions, notamment au niveau européen, pour défendre la création française.

La culture n'est pas une marchandise comme les autres, et ce malgré les tentatives de vider la notion d'exception culturelle de son sens à travers les discussions sur le commerce électronique et le numérique. Nous devons pérenniser les conditions de la création autour de la consolidation des fondamentaux et de quelques actions fortes.

Pour cela, j'entends préserver au niveau européen, la notion d'« exception culturelle ». Les grandes

plateformes en ligne qui proposent du contenu à la demande, ou par abonnement, doivent être soumises aux mêmes obligations en matière de création européenne que les opérateurs nationaux auxquels elles font concurrence dans le pays où elles proposent leurs services. Face aux géants américains, chinois et indiens de la communication, il nous faut assumer notre exception culturelle.

Je veux également pérenniser la rémunération de la création à travers le système français du droit d'auteur.

- D'une part, en confortant l'Hadopi dans son rôle pédagogique, voire en la renforçant pour la rendre plus efficace. Le Gouvernement, depuis le printemps 2012, n'a cessé d'émettre des messages contradictoires sur sa détermination à lutter contre le piratage, sans pour autant substituer à la « réponse graduée » inscrite dans la loi, la moindre action. L'Hadopi doit être confortée dans son rôle pédagogique par la dissuasion – pouvant aller de la « réponse graduée » pour les internautes jusqu'à une amende administrative – et par les voies pénales ou la pression sur les acteurs commerciaux.

- D'autre part, en luttant efficacement contre la contrefaçon commerciale des œuvres, notamment littéraires. Il faut aménager sans tarder le régime de responsabilité, non pas des hébergeurs dits passifs, mais des intermédiaires techniques qui ont une responsabilité dans la mise en avant ou l'édition des œuvres culturelles : il faudra négocier une modernisation de la directive de 2004 sur le respect des droits de propriété intellectuelle pour l'adapter à l'environnement numérique, en clarifiant le statut des intermédiaires Internet et des hébergeurs vis-à-vis du contenu, et en modernisant leur statut.

Questions n° 5 [Maintenir un même taux de TVA réduit pour le livre, papier et numérique](#)



Si vous êtes élu en 2017, vous engagez-vous à maintenir un même taux de TVA réduit pour le livre (papier et numérique) et reconnaître ainsi le livre comme un bien de première nécessité ?

Dans mon projet de redressement, j'ai annoncé la mise en place d'une « TVA compétitivité » en augmentant de 2 points le taux normal. Cette TVA compétitivité permettra de financer la baisse des charges pesant sur les salaires pour redonner de la compétitivité à nos entreprises et donc créer des emplois.

Les taux intermédiaire, réduit et super-réduit resteront inchangés : les produits de première nécessité et les services publics ne seront donc pas touchés.

Le livre, papier et numérique, qui fait partie des produits de première nécessité, continuera donc de bénéficier du taux réduit.

Questions n° 6 Assurer le bon équilibre entre édition publique et édition privée



Si vous êtes élu en 2017, quelles mesures envisagez-vous de prendre pour assurer des conditions loyales de concurrence entre les deux secteurs publics et privés ? Et quels outils mettez-vous en place à cette fin ?

C'est un sujet qui pose globalement la question de la concurrence entre secteurs public et privé, et qui se retrouve d'ailleurs dans d'autres secteurs de la culture : l'audiovisuel par exemple. Il est nécessaire, si l'on recherche une solution équilibrée et pérenne, de disposer d'analyses précises et chiffrées et d'une expertise qui montre les distorsions de concurrence, là où elles existent. Je souhaite que cette question fasse l'objet d'une concertation entre les acteurs concernés et demanderai au ministère de la Culture la mise en place d'un groupe de travail qui porte des propositions dont il faudra débattre.

Question n°7 Défendre des formats de publication ouverts (*open source*) quels que soient les appareils de lecture



Si vous êtes élu en 2017, vous engagez-vous à garantir aux lecteurs qu'ils ne seront pas enfermés dans des formats propriétaires ?

Si oui, quelles mesures, notamment économiques, vous engagez-vous à mettre en œuvre pour favoriser le développement du modèle universel du livre numérique ?

C'est une des constantes des grandes entreprises internationales de l'Internet d'essayer de créer des univers dits « propriétaires » non interconnectés.

Cela contrevient à l'esprit même de l'Internet, entrave la circulation des idées, menace l'exception et la diversité culturelles. Nous accompagnerons les démarches en termes d'interopérabilité ou de portabilité.

Il faut suivre et intervenir, en tant que de besoin, dans les débats menés au niveau européen sur la portabilité transfrontalière des œuvres. L'enjeu est de trouver un moyen d'imposer la portabilité des livres numériques pour que les lecteurs ne soient pas enfermés dans un environnement logiciel ou matériel.

Dans cette perspective, l'installation en France depuis 2015, de l'Institut de Recherche et Développement sur l'édition numérique (EDRLab) est une chance à saisir.

Question n° 8 Offrir à chaque élève les ressources pédagogiques nécessaires



Si vous êtes élu en 2017, quelles mesures prendrez-vous

- **pour permettre à chaque élève de disposer de manuels et ressources numériques nécessaires à l'acquisition des fondamentaux?**
- **pour qu'une plus grande équité soit assurée dans la répartition des moyens d'enseignement sur l'ensemble du territoire**

S'agissant des manuels et ressources numériques, je considère que leur développement à tous les niveaux de l'enseignement scolaire revêt un caractère prioritaire, car ce développement permettra d'accompagner la transition numérique et contribuera à l'éducation à l'usage du numérique par les élèves. Le ministère de l'Education nationale s'emploiera à promouvoir les supports numériques, aussi bien dans ses directives pédagogiques que dans le cadre de la formation initiale et continue des enseignants. Il devra veiller à la qualité des produits pédagogiques numériques mis à disposition des élèves.

Il est clair que le choix des manuels scolaires, qu'ils soient papiers ou numériques, reste de la responsabilité des enseignants et des établissements dans le cadre de leur liberté pédagogique et de leur autonomie. J'estime en effet que les acteurs directs de l'action éducative sont parfaitement à même de définir le type de support le plus adapté à leurs classes et à la pédagogie qu'ils y déploient.

Enfin, s'agissant de la répartition des moyens d'enseignement, je vous rappelle que les manuels et ressources pédagogiques pour l'école primaire sont légalement du ressort des communes ou des intercommunalités, que l'Etat prend en charge le renouvellement des manuels du collège public et que les régions subventionnent largement – jusqu'à la gratuité – les manuels des lycées. Je n'envisage pas de remettre ces dispositions en question.

Question n° 9 Sauver l'édition scientifique française



Si vous êtes élu en 2017, quelles mesures concrètes envisagez-vous de mettre en œuvre pour garantir le maintien de l'équilibre économique de l'édition scientifique privée française (accompagnement financier ? organisation d'une concertation entre acteurs publics et privés, de l'information scientifique et technique ?...)

On trouve en Europe, et en particulier en France, des acteurs majeurs de l'édition scientifique. Aussi, nous devons évaluer les conséquences de la Loi « Lemaire » et de l'admission d'un *open access* des publications scientifiques au bout de 6 mois – 1 an pour les sciences humaines et sociales. Ce délai n'est pas celui qui existe dans nombre d'autres Etats membres de l'Union européenne. J'ai déjà eu l'occasion de dire que la France avait tendance à « surtransposer » les directives européennes. Dans ce secteur, comme dans d'autres, nous devons être beaucoup plus attentifs aux intérêts des entreprises françaises.

Questions n° 10 [Le livre numérique en bibliothèque : concilier les intérêts de tous les acteurs de la chaîne du livre](#)

- 
- Si vous êtes élu en 2017, vous engagez-vous**
- **à permettre une meilleure connaissance des usages de la lecture numérique en bibliothèque ? si oui, par quels moyens ?**
 - **maintenir une concertation entre l'ensemble des acteurs concernés par PNB ? si oui, comment ?**

Les bibliothèques de lecture publique sont presque toutes en voie de devenir de véritables médiathèques. Elles constituent le premier équipement culturel de proximité pour les citoyens. La lecture publique est une compétence largement décentralisée pour laquelle les communes et les départements s'investissent considérablement.

Tout le monde s'accorde sur le nécessaire élargissement des horaires d'ouverture, notamment le dimanche. J'y consacrerai les moyens nécessaires pour aider les collectivités, en développant également le bénévolat qui est un élément essentiel de l'action culturelle en milieu rural et « rurbain » et en mettant à contribution les ressources constituées par les jeunes ayant opté pour un service civique culturel.

La transition numérique des bibliothèques doit être encouragée. Notamment par le développement de labels spécifiques, par des aides à la numérisation, et par le soutien à la mise en place de nouveaux services pour les lecteurs. En effet, ces services et collections numériques permettent d'élargir encore le public touché. Le dispositif interprofessionnel PNB (Prêt numérique en bibliothèque) de diffusion du livre numérique en bibliothèque sera maintenu.